

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 février 2020**

Objet : Rapport annuel 2018 de la SPL NATHD

L'an deux mille vingt, le douze février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois février 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 33 (dont 9 procurations) - 118 voix

Votants : 33 Pour soit 118 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – (procuration donnée à Mr JL Michel) - 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Michel BREUILH (suppléant de Mr A. Collignon) – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr P. Coutaud) - 2 voix
Mr Francis COMBY – (procuration donnée à JJ Caffy) - 1 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr V. Jalby) - 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr J. Vilard) – 1 voix
Mr Philippe GUIBERT – (suppléant de Mr G. Méricout) – 1 voix
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix
Mr Laurent GUINARD – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr F. Vincent) - 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr A. Mazin) - 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Christophe PATIER – (procuration donnée à Mr JM Bost) - 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr A. Lagarde) - 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – 6 voix
Mr Jean-Claude TRUNDE – (suppléant de Mr S. Gaudy) – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président Tulle Agglo
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller communautaire de la CC de Noblat
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempour St Pardoux
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian HANUS (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

En référence à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession, tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1^{er} juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, la SPL NATHD a transmis à DORSAL son rapport annuel **le 3 mai 2019**.

Considérant que l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales impose l'examen du rapport annuel du délégataire à l'ordre du jour de la première réunion du Comité syndical suivant la production de ce rapport.

Or, ce document doit être **examiné par l'assemblée délibérante** mais, **au préalable, par la commission consultative des services publics locaux** (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

Le 5 décembre, la commission a été convoquée mais à défaut de quorum, la réunion n'a pu être tenue. Elle a donc été reportée au mercredi 29 janvier.

L'analyse technique est réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier. Ces deux cabinets ont présenté leur analyse devant la commission.

La **Commission Consultative des Services Publics Locaux** a émis un **avis favorable** avec l'observation suivante :

- **La SPL NATHD devra inclure dans son prochain rapport (2019) le prévisionnel budgétaire de l'année n+1**

Après avoir délibéré, et au vu de l'avis de la Commission Consultative des Service Publics Locaux réunie le 29 janvier 2020, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2018 de la SPL NATHD et de la remarque émise par la commission.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

